



# STATUTS ET RÈGLEMENTS DES PRIX POUR 2010

SOCIÉTÉ  
DU  
ROMAN  
POLICIER  
DE SAINT-PACÔME

27, rue Saint-Louis, Saint-Pacôme  
(Québec) G0L 3X0  
Tél.: 418.852-2856 ou 418.852-3088

## PRIX DE LA RIVIÈRE OUELLE DE LA NOUVELLE POLICIÈRE (CATÉGORIE JUNIOR ET CATÉGORIE SENIOR)

### 1. OBJECTIFS

Les prix de la rivière Ouelle de la nouvelle policière (catégories Junior et Senior) sont attribués chaque année par la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. pour récompenser des auteurs amateurs de nouvelles policières qui se sont signalés par la qualité de leurs textes selon les critères établis.

### 2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les auteurs des nouvelles policières doivent :

- ‡ avoir entre 14 et 17 ans au dernier jour fixé pour le dépôt des textes, pour la catégorie Junior, et au moins 18 ans pour la catégorie Senior,
- ‡ être le seul auteur de la nouvelle policière proposée,
- ‡ habiter, travailler ou étudier à l'intérieur des frontières du Québec,
- ‡ ne pas être membre du conseil d'administration de la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. ni membre du jury, ni membre de leur famille immédiate (enfant, conjoint, frère ou sœur),
- ‡ ne pas être un romancier professionnel ou un écrivain de fiction reconnu ou encore toute personne dont un roman ou un recueil de nouvelles a déjà été édité.
- ‡ ne pas avoir déjà gagné un des trois prix de la rivière Ouelle pour une nouvelle policière de même catégorie l'année précédente,
- ‡ s'engager à ce que le texte de la nouvelle policière qu'ils envoient n'ait pas fait l'objet de publication préalable ni de contrat d'édition et ne soit inspiré directement ou indirectement d'aucun texte déjà publié précédemment,
- ‡ n'envoyer qu'une seule nouvelle du même auteur.

### 3. NATURE DE L'ŒUVRE

- ‡ La nouvelle doit être écrite en français (non traduite).
- ‡ La nouvelle doit être inédite et comporter un titre.
- ‡ La nouvelle doit être composée en Times New Roman 12 points, à double interligne et imprimée sur papier format 8,5 x 11 po. Les textes écrits à la main seront refusés.
- ‡ Le texte de la nouvelle sera déposé en quatre exemplaires, en plus du fichier électronique en format Word sur disquette, CD, clé USB ou tout autre support informatique.
- ‡ La nouvelle envoyée ne peut déjà avoir été envoyée à la Société du roman policier de Saint-Pacôme pour un prix précédent.
- ‡ La nouvelle devra être une nouvelle policière au sens large, et généralement reconnue comme une intrigue policière (récit de fiction dont l'intrigue est soutenue par un suspense).

### 4. ANONYMAT ET ENVELOPPE EXPLICATIVE

Les quatre exemplaires de la nouvelle et le support informatique seront identifiés par le titre et un pseudonyme et accompagnés d'une enveloppe fermée contenant 1) le nom et le prénom, 2) l'âge, 3) l'adresse, 4) le numéro de téléphone, 5) le pseudonyme de l'auteur et 6) l'affirmation signée que l'auteur respecte bien toutes les conditions prévues aux numéros 2, 3, 4 et 5 du présent règlement. Si une ou plusieurs de ces conditions font défaut, le secrétariat du jury pourra refuser la nouvelle proposée.

### 5. LONGUEUR ET PHRASE AMORCE

- ‡ Les nouvelles de la catégorie Junior doivent avoir une longueur de huit à vingt mille caractères. Les nouvelles de la catégorie Senior doivent avoir une longueur de quinze à cinquante mille caractères.
- ‡ Chaque année, la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. propose une phrase amorce obligatoire pour le texte de la nouvelle policière (toutes catégories).

Pour le prix 2010, cette phrase est :

**Le saumon ne s'attrape pas au lasso**

### 6. JURY ET SECRÉTARIAT DU JURY

Un secrétariat du jury désigné par le conseil d'administration de la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. est chargé de vérifier les conditions d'admissibilité et de soumettre les textes des nouvelles éligibles aux trois membres du jury de chaque catégorie.

Pour chaque catégorie (Junior et Senior) un jury de trois personnes de compétence reconnue et nommées pour un maximum de trois années consécutives par la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. aura à juger les nouvelles reçues, selon les critères établis ci-après.

### 7. CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Chacun des trois membres du jury, pour chaque catégorie, pourra, pour chaque nouvelle en lice et compte tenu de l'âge des candidats (catégorie Junior ou catégorie Senior) s'inspirer des critères suivants :

- ‡ Originalité de l'œuvre (originalité et impression d'ensemble)
  - ‡ Intrigue policière (respect du thème et art du suspense, personnages, dénouement)
  - ‡ Qualités de la langue (orthographe, vocabulaire, syntaxe, style)
- Après lecture et évaluation de tous les textes qui leur sont soumis, dans le délai imposé, les trois membres de chaque jury auront pour tâche de sélectionner les trois meilleures nouvelles et de choisir le texte vainqueur du prix de la rivière Ouelle de la nouvelle policière, pour chaque catégorie. Le secrétariat du jury n'a aucun pouvoir de décision, mais agira, le cas échéant, comme modérateur.

Le jury de chacune des deux catégories se réserve le droit de refuser la participation d'une nouvelle qui ne respecterait pas les normes généralement acceptées de ce que l'on considère d'abord comme une « nouvelle » ensuite et surtout comme une nouvelle à caractère « policier » au sens le plus large du terme.

### 7. ENVOI DES TEXTES (DÉLAIS ET ADRESSE)

Les quatre exemplaires, l'enveloppe d'identification et la version informatique de la nouvelle doivent être envoyés avec la mention « Prix de la rivière Ouelle de la nouvelle policière », en indiquant clairement la catégorie (Junior ou Senior), à l'adresse suivante et au plus tard le 30 juin 2010. Le cachet de la poste fait foi de la date d'envoi.

#### Prix de la rivière Ouelle de la nouvelle policière

27, rue Saint-Louis, Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0  
Tél. : 418.852.2785 ou 418.852.3088

Les documents ne seront pas retournés aux participants.

La Société du roman policier de Saint-Pacôme se réserve le droit de faire publier un ou plusieurs textes envoyés au concours sans rétribution à leurs auteurs.

### 8. PRIX ATTRIBUÉS

Chaque année, pour chacune des catégories (Junior et Senior), la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. pourra remettre :

- ‡ un TROISIÈME prix (certificat et bourse de 100.00 \$)
- ‡ un DEUXIÈME prix (certificat et bourse de 200.00 \$)
- ‡ un PREMIER prix appelé Prix de la rivière Ouelle de la nouvelle policière et comprenant un certificat et une bourse de 300.00 \$.

### 9. REMISE DES PRIX DE LA RIVIÈRE OUELLE DE LA NOUVELLE POLICIÈRE

La remise des prix de la rivière Ouelle de la nouvelle policière a lieu chaque année à Saint-Pacôme lors du gala de la SRPSP, en même temps que la remise du Prix Saint-Pacôme du roman policier, entre le 15 septembre et le 15 octobre.

Si une année, le trop faible nombre de candidats ou la qualité des nouvelles présentées dans une ou l'autre catégorie ne justifie pas la remise du prix rivière Ouelle de la nouvelle policière, la Société du roman policier de Saint-Pacôme se réserve le droit, sur recommandation du jury, de refuser de décerner un, deux ou les trois prix pour cette année-là.